



Intrusion dans ma vie privée après une séparation en cours

Par **stephengueye**, le **02/09/2015** à **04:28**

Je suis séparé de ma femme depuis 5 ans. Une procédure de divorce est lancée. Nous disposons d'un bien pour lequel il nous reste une quinzaine d'années encore à payer... et pour lequel nous ne sommes pas arrivés à une entente en indivision.

J'habite ce bien (à moitié vétuste) dont j'ai pris en charge la totalité de la traite de ce bien depuis 5 ans et elle habite dans la résidence familiale de sa mère défunte dont elle jouit la location gratuite.

Nous nous partageons certes la garde de nos enfants âgés de 16 et 20 ans mais voilà il ne souhaite pas aller chez leur mère et ils sont en majeure partie avec moi ce qui rend particulièrement nerveuse leur mère.

Elle s'octroie le droit de pénétrer le bien (qui nous appartient certes) dans lequel je vis seul avec mes enfants depuis et elle fait des intrusions permanentes durant mon absence et observe ma vie privée en fouillant dans mes affaires.

Question :

Puis-je faire intervenir un huissier et un serrurier ?

Dois-je passer par un avocat ?

Que faut-il que je fasse ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **02/09/2015** à **13:16**

Bonjour,

comme le bien est en indivision elle en est également propriétaire; donc chez elle aussi ! Cependant je pense qu'avec une décision de justice ce bien pourrait devenir votre résidence à vous seul et peut être, limiter les droits d'intrusion de votre future ex épouse. Mais vous devrez alors lui verser un loyer je crois...